

FILLINGES SPORTS LOISIRS

BULLETIN D'INSCRIPTION SAISON 2024/2025

Mme/M. NOM : Nom de naissance :

Prénom : Date de naissance :

Adresse postale :

.....

 : 

E-mail : licence envoyée par mail uniquement

Mail en majuscule SVP

Cours ouverts sous réserve d'un minimum de personnes inscrites

TOUS LES COURS SONT MIXTES (à partir de 16 ans)

- Lundi** 17h00 - 18h00 Body Zen (gym douce)
Mardi **COMPLET** 09h00 - 10h00 Stretching
COMPLET 10h00 - 11h00 Pilates
COMPLET 18h00 - 19h00 Renforcement musculaire
COMPLET 19h00 - 20h00 Pilates
Mercredi 09h00 - 10h00 Cross Training
 10h15 - 11h15 Vita'Marche
 18h30 - 19h30 Gym plurielle
 19h30 - 20h30 Body Zen (gym douce)
Jeudi 09h00 - 10h00 Renforcement musculaire
COMPLET 10h00 - 11h00 Pilates
COMPLET 18h15 - 19h15 Cuisses abdos fessiers
COMPLET 19h15 - 20h15 Pilates
Vendredi 09h00 - 10h00 Vita'Marche
Samedi 09h00 - 10h00 Vita'Marche

TARIFS 2024/2025

(Incluant la licence de 25,00€)

Habitants de Fillinges :

- 1 cours : 120€
- 2 cours : 170€
- 3 cours : 200€
- 4 cours : 220€
- 5 cours : 250€

- 1 cours - 26 ans : 85€
- 2 cours - 26 ans : 115€
- 3 cours - 26 ans : 135€
- 4 cours - 26 ans : 150€

Hors commune :

+ 10€ quel que soit le nombre de cours.

Cocher le ou les cours choisis

Reprise des cours : Lundi 16 septembre 2024 (salle des fêtes)

Renseignements : fillinges.sportsloisirs@orange.fr

Règlement par chèque (encaissé en octobre)€

à l'ordre de FILLINGES SPORTS LOISIRS¹ ou espèce :€

Toute personne absente à quelque cours que ce soit, ne peut se prévaloir à un remboursement.

questionnaire de santé ou si réponse positive à une ou plusieurs questions **certificat médical**

"La loi visant à démocratiser le sport en France du 2 mars 2022 renvoie aux fédérations sportives la possibilité de rendre obligatoire la présentation d'un certificat médical lors de la prise d'une licence sportive.

Le Comité Directeur, sur proposition de la commission médicale de la FFEPGV, a ainsi supprimé l'obligation de présenter un certificat médical au profit d'un questionnaire de santé.

A compter du 1er septembre 2022, tous les licenciés devront remplir un questionnaire de santé et attester auprès du club que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à **une réponse négative**. A défaut, ils sont tenus de produire un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique du sport, de moins de 6 mois.

Le questionnaire de santé est à compléter par les nouveaux licenciés et par ceux qui renouvellent leur licence."

J'ai pris connaissance et accepte toutes les modalités d'inscription.

Date : Signature :

¹ A renvoyer à Fillinges Sports Loisirs, chez Pascale Naizon, 104 chemin du bois coquet, 74250 FILLINGES